



PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE-BAUME

EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril, à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-deux mars deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Maximin la Sainte-Baume sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Programme 2019 d'accueil des lycéens - Organisation des Transports

Délibération N° 208 - 2019

Membres en exercice : 36

Membres présents : 24

Pouvoirs : 5

Excusés, absents : 7

Secrétaire de séance : Monique MATHIEU

Présents(es):

Jean Antoine SANTIAGO

Roger ANOT

Mouloud BELAÏDI

Michel DESJARDINS

Claude SERIEYS

Robert DELEDDA

Jacques PAUL

Michel GROS

Monique MATHIEU

Jean-Paul HUSSIE

Alain DARMUZEY

Simone CALLAMAND

Jean PAPERÀ

Jean-Raymond NIOLA

Patrick BLANC

Christian OLLIVIER

Laurent MARTIN

Joseph FABRIS

Pierre-Olivier CHARRIER

André BREMOND

Christophe PALUSSIÈRE

Suzanne ARNAUD

Patricia SAEZ

Jacqueline BOUYAC

Pouvoirs :

Madame Blandine MONIER, maire et déléguée la commune d'Évenos, a donné pouvoir à Madame Monique MATHIEU, déléguée de la commune du Beausset,

Madame Ariane BOSSEZ, déléguée de la commune de Néoules, a donné pouvoir à Madame Simone CALLAMAND déléguée de la commune de Méounes-lès-Montrieux,

Monsieur Claude FABRE, délégué de la commune de Saint-Zacharie, a donné pouvoir à Monsieur Jean PAPERÀ, délégué de la commune du Plan d'Aups Sainte-Baume,

Monsieur Didier RÉAULT, délégué du Département des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Madame Patricia SAEZ, déléguée du Département des Bouches-du-Rhône,

Monsieur Robert BENEVENTI, délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Excusés(es), absents(es) : Madame Monique CHAMLA, Madame Jocelyne LAVALEIX, Madame Sylvie GUIGONNET, Monsieur Bruno AYCARD, Monsieur Marc LAURIOL, Madame Andrée SAMAT, Madame Véronique DELFAUX.

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du PNR de la Sainte-Baume,

VU le projet d'accueil des lycées dans le plan climat de la Région Sud,

Considérant que,

Le Parc naturel régional organise les sorties qui visent à informer, sensibiliser et éduquer les lycéens aux spécificités et au respect du territoire. Elle a pour but de permettre aux lycéens de visiter un parc naturel régional dans une optique d'éducation à l'environnement.

Dans ce cadre, afin de faciliter la logistique il est prévu que le Parc naturel régional de la Sainte-Baume coordonne les transports,

La région PACA propose de prendre en charge le financement des bus qui permettront le déplacement des lycéens à hauteur de 50 000€ pour l'ensemble des 8 PNR et du Ventoux en préfiguration, soit 5 500 € par parc.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Transports collectifs	5 500	Région PACA	5 500
Total Dépenses	5 500	Total Recettes	5 500

Le Comité Syndical ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- Autoriser le Parc naturel régional de la Sainte-Baume à solliciter une demande de financement auprès de la Région.
- Donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Conformément aux statuts du syndicat mixte

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits

Le Président
Michel GROS

